



Limite de candidature	01-11-2026
Mise à jour	02-10-2026
Référence	7792
Service	GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS
Localisation	Caluire-et-Cuire
Contrat	Emploi permanent
Expérience	2 à 5 ans
Disponibilité	Dès que possible
Statut	-
Fonction	Agent-e d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers
Date de fin	01-11-2026
Filière	Technique
Catégorie	C
Cadre d'emploi	C - Adjointes techniques territoriales
Grade	Adjoint technique territorial, Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe

Contexte et définition du poste

Au sein du service Maintenance des Équipements Techniques, vous êtes placé sous l'autorité de l'agent de maîtrise responsable de l'Atelier électrique qui compte 7 agents.

Vous êtes chargé d'assurer essentiellement les dépannages, les levées de réserve sur les installations électriques, les extensions mineures et les petits chantiers d'installations électriques dans les bâtiments communaux tout en garantissant la sécurité du public et des utilisateurs et vos missions sont les suivantes :

Vous créez, rénovez et mettez en conformité les installations électriques :

- Vous changez les matériels et appareillages vétustes ou défectueux selon niveau de maintenance
- Vous identifiez, choisissez et calibrez les appareils de protection en fonction de l'installation à protéger
- Vous optimisez les installations en fonction des puissances souscrites et équilibrez les réseaux

Vous assurez la maintenance des installations électriques :

- Vous dépannez et réparez les installations électriques fixes d'un bâtiment (éclairage et distribution de la force),
- Vous savez rechercher, localiser et diagnostiquer une panne ou une défaillance d'origine électrique
- Vous êtes en mesure de prendre des décisions rapides tout en garantissant votre sécurité et celle des utilisateurs
- Vous savez apprécier l'urgence, le danger potentiel et sécuriser l'installation en prenant les mesures conservatoires (consignations)
- Savoir lire et mettre à jour un plan et/ou un schéma électrique et repérer les installations

Vous intervenez sur les travaux d'installation et de mise en service d'équipements électriques provisoires :

- Vous réalisez et posez des canalisations et câbles et vous savez dimensionner, positionner et équiper une armoire électrique provisoire
- Vous procédez aux tests préliminaires à la mise en service de l'installation ou de l'équipement électrique
- Vous contrôlez et vérifiez les équipements, installations et matériels

Profil recherché

Vous êtes titulaire d'un diplôme de niveau 3 en électricité bâtiment et une expérience professionnelle de 4 ans minimum

Vous connaissez la norme C15 – 100 et la réglementation sécurité ERP et Code du Travail mais aussi les consignes d'utilisation des matériels mis à votre disposition,

Vous disposez de connaissances solides en électricité bâtiment

Vous justifiez de connaissances des consignes en matière d'hygiène et sécurité, des gestes et postures adaptés à une bonne tenue du poste de travail.

Vous êtes rigoureux et méthodique et vous faites preuve de maîtrise de soi

Vous travaillez en autonomie et faites preuve d'esprit d'initiative

Vous avez une aisance relationnelle et un esprit d'équipe

Informations complémentaires

Poste ouvert aux fonctionnaires et non fonctionnaires.

Vos conditions de travail :

- Horaires 37h30 par semaine du lundi au vendredi, 7h-16h (flexibilité horaire possible)
- 25 jours de congés annuels + 15 jours de RTT
- Lieux de travail: Caluire et déplacements sur l'ensemble de la ville
- Possibilités d'astreintes : week-end et jours fériés
- Accès à un pool de véhicules
- Rémunération : à partir de 2 050 € bruts mensuels, selon l'expérience + primes

Les avantages à nous rejoindre :

- Prime de fin d'année
- Participation transports en commun ou Velo'v à hauteur de 75 %
- Carte ticket restaurant : possibilité jusqu'à 153 € par mois dont 60 % pris en charge par la ville
- Forfait « mobilités durables » : jusqu'à 300 € par an en cas de déplacement en covoiturage ou vélo personnel
- 10 semaines de congé 2ème parent contre 4 semaines dans le cadre légal
- Un accompagnement à la recherche de logement
- Un accès gratuit aux musées de la ville
- Comité d'œuvres sociales : sport, culture, loisirs, voyages... des avantages pour toute la famille !